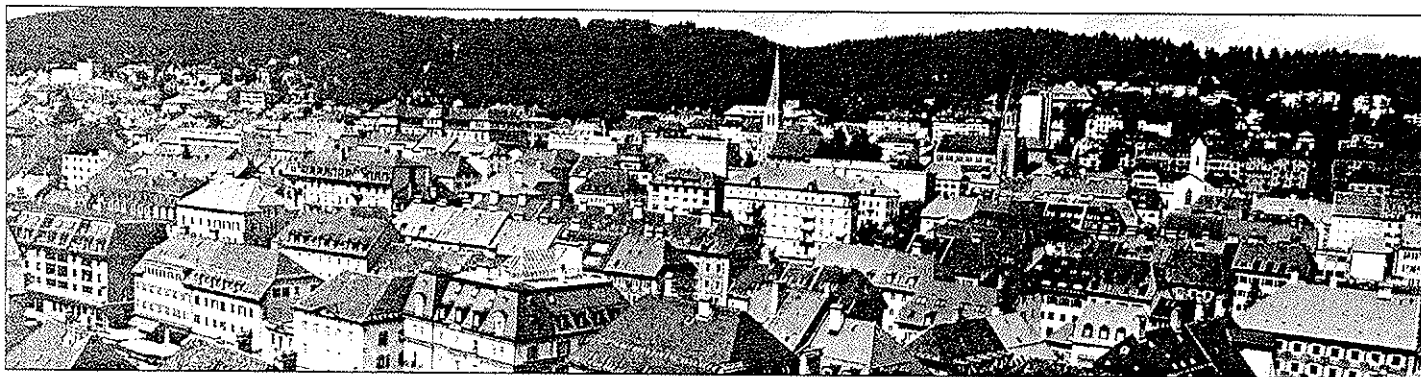


PATRIMOINE



Le quadrilatère d'une ville conçue au XIX^e siècle.

L'horlogerie en tenue de ville

Les deux villes suisses de La Chaux-de-Fonds et du Locle visent l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco.

Leur urbanisme est imbriqué dans la production horlogère et inversement. Rare.

LA CHAUX-DE-FONDS. — C'est un quadrillage de rues s'étageant de part et d'autre de l'artère centrale et grimant sur des collines cernées de verdure. C'est une ville mais ce pourrait, à certaines heures pâles de la nuit ou sous certaines lumières voilées, être comme un décor. La ville suisse de La Chaux-de-Fonds et sa voisine jumelle du Locle visent ensemble candidates à l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco.

Porté par une association intitulée « Mémoires du futur », retenu à l'origine par le conseil fédéral, pareil projet est d'autant plus intéressant qu'il rompt avec les habituels dossiers liés à des lieux patrimoniaux religieux, médiévaux, historiques de la vieille Europe.

Aristocratie ouvrière

« Conçu au XIX^e siècle, l'urbanisme de ces deux villes forme le centre historique du patrimoine horloger et de la production horlogère mondiale, tout est étroitement imbriqué. La demande d'inscription est faite à ce titre. Après des incendies, les deux villes ont été reconstruites à partir de 1835 et leur plan d'urbanisation élaboré par et pour l'horlogerie jusqu'en 1920-1930. Elles ont intégré leurs lieux de production industrielle dans le tissu bâti. Logements et ateliers de travail se côtoient, on rationalise ainsi les déplacements, l'industrie horlogère étant très éclatée à cause de corps de métiers différents.



Les bâtiments Zenit, ancien et moderne, au Locle

Les fonctions sont brassées. La ruche orne le drapeau de la ville, c'est le symbole du grouillement au XIX^e siècle avec les commis transportant colis et pièces. Il y avait nécessité d'avoir un réseau urbain performant et lié

ni au pouvoir ni à la stratégie militaire mais à l'outil de production. Dans le *Capital*, Marx dit que La Chaux-de-Fonds n'est qu'une grande manufacture », souligne Jean-Daniel Jeanneret, architecte du patrimoine de la

ville et chef du projet pour l'Unesco.

Contrairement aux cités idéales de production du type de la saline d'Arc-et-Senans, beau lieu d'enfermement et de vie quasi soviétisée, la Chaux-de-Fonds et le Locle ont été conçus selon un système urbain ouvert, rationnel, au service de la production et qui pourrait permettre une extension permanente. La vocation industrielle affirmée n'empêche pas une attention à la qualité de la vie. « Ici, il n'y a pas de taudis ouvriers comme dans le Londres industriel. On construit des villes saines, selon la théorie de l'hygiénisme avec des appartements spacieux, fonctionnels, éclairés par le soleil », rapporte J.D. Jeanneret. C'est que les salariés-horlogers ont des savoir-faire multiples et forment une aristocratie ouvrière. Et que la réussite économique repose sur de bonnes conditions de vie fondant une utile paix sociale.

« L'école et l'éducation sont développées. La bourgeoisie crée un théâtre et affirme une volonté progressiste d'ouverture à l'inverse de l'esprit en-

goncé et très ancien régime de Neuchâtel où le théâtre est mal vu », raconte Jean-Daniel Jeanneret.

Etre reconnues

Aujourd'hui, la volonté des deux villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle d'être l'une et l'autre reconnues par l'Unesco ne vise ni un futur essor du tourisme ni une mutation en cités musées.

« Nous ne voulons pas mettre sous cloche un patrimoine exceptionnel. Les autorités des deux villes souhaitent plutôt montrer l'efficacité des mesures prises pour conserver le témoignage urbain de ce développement industriel et l'encourager », précise Jean-Daniel Jeanneret.

Patrimoine dont les pièces de collection sont exposées dans les musées des manufactures de prestige, l'horlogerie continue de faire battre le cœur des deux villes et d'en rythmer la vie industrielle qui évolue désormais vers les secteurs des microtechniques et des nanotechnologies.

Yves ANDRIKIAN



Ancienne usine transformée en résidence haut de gamme.

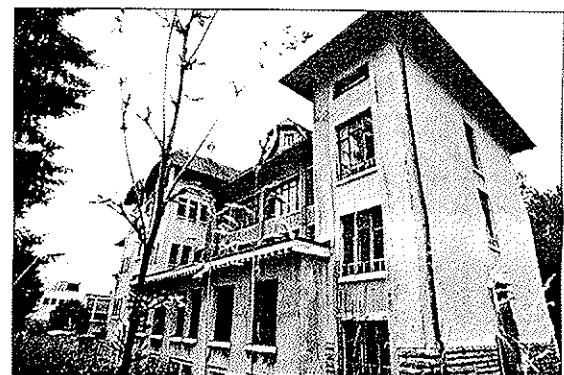
Sites suisses

L'office fédéral de la culture de la Confédération transmettra à l'Unesco le dossier de candidature de La Chaux-de-Fonds et du Locle en décembre prochain. Datant du XII^e siècle et s'étendant sur quelque 800 hectares, le vignoble vaudois de Lavaux a déposé une candidature voilà deux ans.

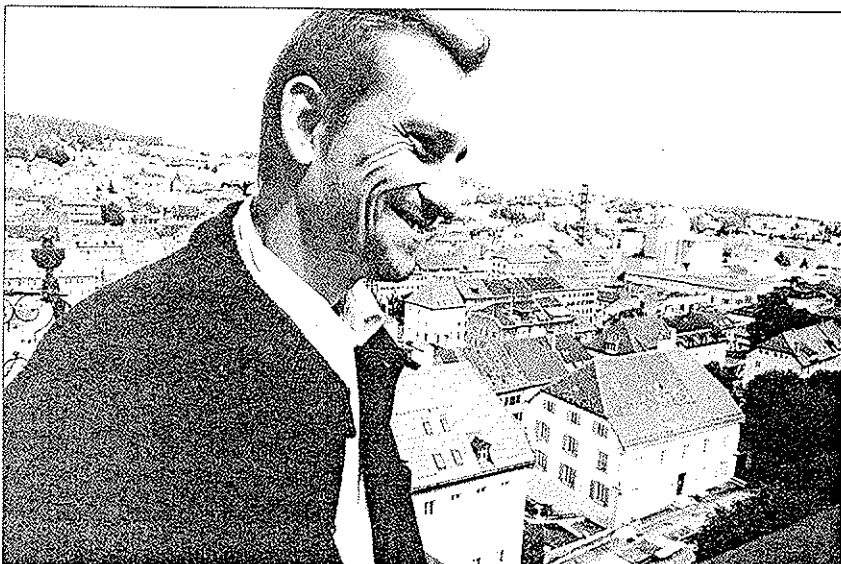
Autres dossiers qui devraient être présentés, ceux du paysage culturel Albula-Berbina-Bahn dans les Grisons, les sites préhistoriques la-

custres et aussi certaines réalisations de Le Corbusier (la maison blanche, la villa turque) présentées au sein d'une candidature émanant de la France.

Six sites suisses figurent déjà au patrimoine de l'Unesco : la vieille ville de Berne, le couvent bénédictin de Saint-Jean-des-Sœurs à Mustair, le couvent de Saint-Gall, les châteaux de Bellinzona, la région Jungfrau-Aletsch-Bietschhorn et le Monte San Giorgio.



Ancienne manufacture appelée à devenir maison d'habitation à La Chaux-de-Fonds.



Jean-Daniel Jeanneret architecte du patrimoine de La Chaux-de-Fonds et chef du projet.

À SAISIR !



100 PLACES À PRIX CASSÉS CHAQUE LUNDI

LA TUNISIE, LES BALÉARES, LA CRÈTE, l'île de DJERBA... au départ de multiples

double. Offres spéciales à réserver uniquement avec les offres collégiales de réservation sans plans. Débits dans nos agences - 4 lignes d'appel : + 592 (numéro de la région)